



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AVIRON

CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION D'UNE ÉPREUVES LONGUE DISTANCE

Définition

Les épreuves de longue distance sont des manifestations sportives se déroulant sur des distances supérieures à 6 km en eaux intérieures et 12 km en mer. Des distances inférieures pourront être retenues pour les épreuves ouvertes aux catégories Jeune : J12, J13 et J14.

Les épreuves de longue distance sont réglementées par les codes des régates de la FFA (Annexes 7.1 et 7.2 du Règlement intérieur de la FFA).

Les comités d'organisation sont libres de choisir la nature des épreuves (course avec départ groupé ou parcours contre la montre).

Calendrier national

Afin de promouvoir ces épreuves pour chaque saison sportive et de les porter à la connaissance d'un large public, la fédération regroupe toutes les manifestations labellisées, organisées du 1^{er} septembre d'une année N au 30 septembre de l'année N+1, au sein d'un calendrier national des épreuves de longue distance.

En eaux intérieures, les têtes de rivières traditionnellement courues en skiff et deux sans barreur par un public fidélisé à la pratique de la compétition ne rentrent pas dans le calendrier national des épreuves de longue distance.

En mer, les épreuves traditionnelles se déroulant sur une distance inférieure à 12 km et les raids ne rentrent pas dans le calendrier national des épreuves de longue distance.

Pour toutes ces épreuves, seules celles qui feront une large place au public vétérans et qui s'ouvriront à l'ensemble des rameurs du territoire national seront intégrées à ce calendrier. Toutes les épreuves déjà existantes organisées sous ce format peuvent postuler à ce calendrier.

Résultats et compte rendu

Dans les jours qui suivent la manifestation, le comité d'organisation envoie à la fédération le compte rendu détaillé de l'épreuve et l'ensemble des résultats pour une publication sur le site internet de la FFA.

Embarcations

Toutes les embarcations reconnues par le code des régates de la FFA peuvent figurer au programme des épreuves de longue distance.

En rivière :

- 1 rameur en couple 1x
- 2 rameurs en couple 2x
- 4 rameurs en couple sans barreur 4x
- 4 rameurs en couple avec barreur 4x+
- 4 rameurs en yolette de couple avec barreur 4Yx+
- 8 rameurs en couple avec barreur 8x+
- 2 rameurs en pointe sans barreur 2-
- 2 rameurs en pointe avec barreur 2+
- 4 rameurs en pointe sans barreur 4-
- 4 rameurs en pointe avec barreur 4+
- 4 rameurs en yolette de pointe avec barreur 4Y+
- 8 rameurs en pointe avec barreur 8+

En mer :

- 1 rameur en couple (solo) 1xMer
- 2 rameurs en couple (double) 2xMer
- 4 rameurs en couple avec barreur 4x+Mer
- 4 rameurs en pointe avec barreur 4+Mer
- Ainsi que les bateaux issus des pratiques traditionnelles régionales.

Chaque organisateur a la liberté d'identifier et de choisir les embarcations attirant le plus large public. Il est toutefois demandé pour une meilleure lisibilité et pour favoriser la confrontation sportive de limiter ces épreuves à un nombre restreint de types d'embarcations.

Compétiteurs

Les épreuves de longue distance sont exclusivement ouvertes aux compétiteurs titulaires d'une licence annuelle A ou U délivrée par la FFA ou aux compétiteurs membres d'une fédération affiliée à la FISA.

Ces épreuves concernent les catégories de compétiteurs suivantes :

- Jeune (J12, J13 et J14)
- Junior
- Senior (dont Vétéran)

Comme indiqué dans les codes des régates de la FFA :

- Les rameurs de la catégorie jeune ne peuvent pas concourir dans les catégories junior et senior.
- Les compétitions de la catégorie senior sont ouvertes à tous les rameurs âgés de 15 ans et plus.

Pour promouvoir la pratique des rameurs vétérans, l'organisateur est libre de déterminer au sein de la catégorie senior une classification des catégories « vétéran » différente de celle préconisée par les codes des régates de la FFA. Dans ces catégories, des courses pourront être réservées aux équipages mixtes.

Modalités d'inscription

Parallèlement au renvoi du dossier de candidature pour postuler au calendrier national des épreuves de longue distance, le comité d'organisation doit inscrire son épreuve au calendrier des compétitions sur l'intranet de la FFA.

Lors de cette inscription, il précise, comme sur la fiche de candidature à retourner à la fédération, les modalités d'inscription des participants à l'épreuve : sur l'intranet, par mail, par fax, par courrier.

Préconisations

Bien que les organisateurs soient libres de choisir la distance du parcours, les embarcations proposées et les catégories représentées, quelques préconisations doivent contribuer à homogénéiser le dispositif sur l'ensemble du territoire et à le rendre plus attractif.

Pour cela il est indispensable de limiter les types d'embarcations par manifestation.

Pour exemple, les propositions suivantes pourront être retenues (liste non exhaustive) :

- Le skiff et le huit.
- Le quatre de couple et le huit.
- Le skiff, le deux de couple, le quatre avec barreur et le huit.
- Le deux de couple et le quatre sans barreur.
- Le quatre de pointe (avec ou sans barreur) et le quatre de couple (avec ou sans barreur).
- La yolette.
- Le solo, le double et le quatre (pour l'aviron de mer)...

Par ailleurs, la hiérarchisation de la catégorie vétéran peut être simplifiée en adoptant une classification différente de ce qui est préconisé par le code des régates de la FFA.

Par exemple :

- Catégorie vétéran 1 : + de 27 ans et moyenne d'âge minimum de 40 ans.
- Catégorie vétéran 2 : + de 27 ans et moyenne d'âge minimum de 50 ans.
- Catégorie vétéran 3 : + de 27 ans et moyenne d'âge minimum de 60 ans.